

# SAFETY DATA SHEETS

**This SDS packet was issued with item:**

070843268

N/A



## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 11.21.2017

Page 1 sur 9

### Ciment de zinc-Liquide

#### SECTION 1 : Identification

##### Identificateur du produit

**Nom du produit :** Ciment de zinc-Liquide

**Code produit :** 070843268

##### Utilisations recommandées du produit et restrictions d'utilisation

**Utilisations identifiées pertinentes :** Non déterminé ou non disponible

**Utilisations déconseillées :** Non déterminé ou non disponible

**Raisons pour lesquelles les utilisations sont déconseillées :** Non déterminé ou non disponible

##### Détails du fabricant ou fournisseur

###### Fabricant :

###### Fournisseur

Patterson Dentaire Canada Inc.  
1205 boul Henri-Bourassa West  
Montreal (Québec) H3M 3E6  
+1 514-745-4040  
www.pattersoncompanies.com

##### Ligne d'urgence :

###### Canada

CHEMTREC

A l'intérieur des É.U. et du Canada : 1-800-424-9300 (CHEMTREC, 24 heures)

À l'extérieur des É.U. et du Canada +1-703-527-3887 (CHEMTREC, 24 heures)

#### SECTION 2 : Identification de danger

**Classification SGH :** Substance ou mélange non dangereux

##### Éléments d'étiquetage

**Pictogrammes de danger :** Aucun(e)

**Mentions d'avertissement :** Aucun(e)

**Mentions de danger :** Aucun(e)

**Déclarations de mise en garde :** Aucun(e)

**Dangers non classés par ailleurs :** Aucun(e)

#### SECTION 3 : Composition/Informations relatives aux ingrédients

Identification	Nom	Poids %
----------------	-----	---------

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 11.21.2017

Page 2 sur 9

### Ciment de zinc-Liquide

Numéro CAS : 7664-38-2	Acide phosphorique, solution	50-75
---------------------------	------------------------------	-------

Informations supplémentaires : Aucun(e)

### SECTION 4 : Mesures de premiers soins

#### Description des mesures de premier secours

##### Notes générales :

Non déterminé ou non disponible

##### Après inhalation :

Détacher les vêtements et placer la personne en position confortable

Maintenir les voies aériennes non obstruées

Consulter un médecin en cas de malaise

##### Après un contact avec la peau :

Rincer la zone au savon et à l'eau

Si des symptômes se développent ou persistent, consulter un médecin

##### Après un contact avec les yeux :

Rincer délicatement les yeux exposés à l'eau pendant 15 à 20 minutes

Si des symptômes se développent ou persistent, consulter un médecin

##### Après ingestion :

Rincer abondamment la bouche

Consulter un médecin si l'irritation, l'inconfort ou le vomissement persistent

#### Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés

##### Symptômes et effets aigus :

Non déterminé ou non disponible

##### Symptômes et effets retardés :

Non déterminé ou non disponible

#### Soin médical immédiat et traitement spécial requis

##### Traitement spécifique :

Non déterminé ou non disponible

##### Notes pour le médecin :

Non déterminé ou non disponible

### SECTION 5 : Mesures de lutttes contre l'incendie

#### Agent d'extinction

##### Moyens d'extinction appropriés :

Utiliser les agents extincteurs appropriés pour les matières combustibles adjacentes ou pour les sources d'allumage

##### Agents d'extinction inappropriés :

Non déterminé ou non disponible

#### Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie :

La décomposition thermique peut produire des émanations de vapeurs et de gaz irritants

#### Équipements de protection particuliers des pompiers :

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 11.21.2017

Page 3 sur 9

### Ciment de zinc-Liquide

Utiliser un équipement typique de lutte contre l'incendie, un appareil respiratoire autonome, une combinaison spéciale fermée hermétiquement

#### Précautions particulières :

Non déterminé ou non disponible

### SECTION 6 : Mesures en cas de déversements accidentels

#### Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Assurer une ventilation adéquate

Veiller à ce que les systèmes de traitement de l'air soient opérationnels

Porter des lunettes, des gants et des vêtements de protection

#### Précautions environnementales :

Ne doit pas être libéré dans l'environnement

Empêcher l'écoulement dans les canaux, les égouts et autres cours d'eau

#### Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage :

Porter des lunettes, des gants et des vêtements de protection

Recueillir avec un matériau non combustible fixant les liquides (sable, terre de diatomée (argile), liants d'acides, liants universels)

Éliminer le contenu et les conteneurs conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale

#### Référence à d'autres sections :

Non déterminé ou non disponible

### SECTION 7 : Manutention et entreposage

#### Précautions à prendre pour une manipulation en toute sécurité :

Utiliser le produit dans un endroit adéquatement aéré.

Éviter de respirer les brouillards

Ne pas manger, boire, fumer ou utiliser des produits personnels lors de la manipulation de substances chimiques.

#### Conditions pour un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités :

Maintenir le conteneur bien fermé.

Protéger contre le gel et les dommages matériels.

Entreposer dans un endroit frais bien aéré.

### SECTION 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Seules les substances à valeurs limites ont été incluses ci-dessous.

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle :

Pays (base juridique)	Substance	Identification	Concentration autorisée
Canada	Acide phosphorique, solution	7664-38-2	LEPs Alberta - Limite d'exposition MPT 8 heures : 1 mg/m <sup>3</sup>
	Acide phosphorique, solution	7664-38-2	LEPs Alberta - LECT 15 minutes : 3 mg/m <sup>3</sup>
	Acide phosphorique, solution	7664-38-2	LEPs Colombie-Britannique - Valeur d'exposition MPT 8 heures : 1 mg/m <sup>3</sup>

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 11.21.2017

Page 4 sur 9

### Ciment de zinc-Liquide

Pays (base juridique)	Substance	Identification	Concentration autorisée
	Acide phosphorique, solution	7664-38-2	LEPs Colombie-Britannique - LECT 15 minutes : 3 mg/m <sup>3</sup>
	Acide phosphorique, solution	7664-38-2	LEPs Manitoba - Limite d'exposition 8 heures (VLS-MPT) : 1 mg/m <sup>3</sup>
	Acide phosphorique, solution	7664-38-2	LEPs Manitoba - LECT 15 minutes : 3 mg/m <sup>3</sup>
	Acide phosphorique, solution	7664-38-2	LEPs Ontario - Limite d'exposition MPT 8 heures : 1 mg/m <sup>3</sup>
	Acide phosphorique, solution	7664-38-2	LEPs Ontario - LECT 15 minutes (LECT) : 3 mg/m <sup>3</sup>
	Acide phosphorique, solution	7664-38-2	LEPs Quebec - Valeur d'exposition MPT 8 heures : 1 mg/m <sup>3</sup>
	Acide phosphorique, solution	7664-38-2	LEPs Quebec - LECT 15 minutes : 3 mg/m <sup>3</sup>
	Acide phosphorique, solution	7664-38-2	LEPs Saskatchewan - Limite de contamination moyenne 8 heures : 1 mg/m <sup>3</sup>
	Acide phosphorique, solution	7664-38-2	LEPs Saskatchewan - Limite de contamination moyenne 15 minutes : 3 mg/m <sup>3</sup>

#### Valeurs limites biologiques :

Aucune limite d'exposition biologique notée pour les ingrédients.

#### Informations sur les procédures de surveillance :

Une surveillance de la concentration des substances dans la zone de respiration des travailleurs ou dans le lieu de travail général peut être nécessaire pour confirmer la conformité à une LEP et le caractère adéquat des contrôles de l'exposition.

Une surveillance biologique peut également être appropriée pour certaines substances.

#### Contrôles techniques appropriés :

Des douches oculaires d'urgence et des douches de sécurité doivent être accessibles dans les environs immédiats de l'utilisation ou du maniement.

Assurer une ventilation par aspiration ou autre moyen technique pour maintenir les concentrations de vapeur et d'émanations en dessous des limites d'exposition applicables sur le lieu de travail (Occupational Exposure Limits-OELs) indiquées ci-dessous.

#### Équipement de protection individuelle

##### Protection des yeux et du visage :

Masque ou lunettes de sécurité ou une protection appropriée des yeux.

##### Protection corporelle et cutanée :

Choisir un matériau de gants imperméable et résistant à la substance.

Porter des vêtements appropriés afin d'éviter tout contact avec la peau.

##### Protection respiratoire :

Si les contrôles techniques ne maintiennent pas les concentrations en suspens dans l'air au-dessous des limites d'exposition recommandées (s'il y a lieu) ou à un niveau acceptable (dans les pays où les limites d'exposition n'ont pas été spécifiées), il convient de porter un respirateur homologué.

#### Mesures générales d'hygiène :

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Se laver les mains avant les pauses de travail et à la fin du travail.

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 11.21.2017

Page 5 sur 9

### Ciment de zinc-Liquide

Laver tout vêtement contaminé avant de le réutiliser.

## SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

### Informations sur les propriétés de base physiques et chimiques

<b>Apparence (état physique, couleur) :</b>	Liquide
<b>Odeur :</b>	Non déterminé ou non disponible
<b>Seuil d'odeur :</b>	Non déterminé ou non disponible
<b>Valeur pH :</b>	< 1.5
<b>Point de fusion / point de congélation :</b>	Non déterminé ou non disponible
<b>Point/intervalle d'ébullition :</b>	Non déterminé ou non disponible
<b>Point d'éclair :</b>	Non déterminé ou non disponible
<b>Taux d'évaporation :</b>	Non déterminé ou non disponible
<b>Inflammabilité (solide, gazeux) :</b>	Non déterminé ou non disponible
<b>Limite d'explosion supérieure :</b>	Non déterminé ou non disponible
<b>Limite d'explosion inférieure :</b>	Non déterminé ou non disponible
<b>Pression de vapeur :</b>	Non déterminé ou non disponible
<b>Densité de vapeur :</b>	Non déterminé ou non disponible
<b>Densité :</b>	Non déterminé ou non disponible
<b>Densité relative :</b>	Non déterminé ou non disponible
<b>Solubilités :</b>	Non déterminé ou non disponible
<b>Coefficient de partage (n-octanol/eau) :</b>	Non déterminé ou non disponible
<b>Température d'autoinflammation :</b>	Non déterminé ou non disponible
<b>Température de décomposition :</b>	Non déterminé ou non disponible
<b>Viscosité dynamique :</b>	100 mPa·s (100 cP)
<b>Viscosité cinématique :</b>	Non déterminé ou non disponible
<b>Propriétés explosives</b>	Non déterminé ou non disponible
<b>Propriétés comburantes</b>	Non déterminé ou non disponible

## SECTION 10 : Stabilité et réactivité

### Réactivité :

Stable dans des conditions normales d'utilisation et d'entreposage.

### Stabilité chimique :

Stable dans des conditions normales d'utilisation et d'entreposage.

### Possibilité de réactions dangereuses :

Aucun dans des conditions normales d'utilisation et d'entreposage.

### Conditions à éviter :

Aucun connu.

### Matériaux incompatibles :

Aucun connu.

### Produits de décomposition dangereux :

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 11.21.2017

Page 6 sur 9

### Ciment de zinc-Liquide

Aucun connu.

#### SECTION 11 : Informations toxicologiques

##### Toxicité aiguë

**Évaluation :** Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :** Aucune donnée disponible.

##### Corrosion/irritation de la peau

**Évaluation :** Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Données sur le produit :**

Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :**

Nom	Résultat
Acide phosphorique, solution	Provoque des brûlures sévères à la peau et des lésions oculaires.

##### Dommmages/irritations oculaires sévères

**Évaluation :** Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Données sur le produit :**

Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :** Aucune donnée disponible.

##### Sensibilisation respiratoire ou de la peau

**Évaluation :** Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Données sur le produit :**

Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :** Aucune donnée disponible.

##### Cancérogénicité

**Évaluation :** Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :** Aucune donnée disponible.

**Centre international de recherche sur le cancer (IARC)** Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

**Programme national de toxicologie (PNT) :** Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

##### Mutagénicité cellulaire germinale

**Évaluation :** Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Données sur le produit :**

Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :** Aucune donnée disponible.

##### Toxicité reproductrice

**Évaluation :** Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Données sur le produit :**

Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :** Aucune donnée disponible.

##### Toxicité spécifique pour l'organe cible (exposition unique)

**Évaluation :** Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Données sur le produit :**

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 11.21.2017

Page 7 sur 9

### Ciment de zinc-Liquide

Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :** Aucune donnée disponible.

#### Toxicité spécifique pour l'organe cible (exposition répétée)

**Évaluation :** Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Données sur le produit :**

Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :** Aucune donnée disponible.

#### Toxicité par aspiration

**Évaluation :** Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Données sur le produit :**

Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :** Aucune donnée disponible.

#### Informations sur les voies d'exposition probables :

Aucune donnée disponible.

#### Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques :

Aucune donnée disponible.

#### Autres informations :

Aucune donnée disponible.

### SECTION 12 : Informations écologiques

#### Toxicité aiguë (court terme)

**Évaluation :** Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :** Aucune donnée disponible.

#### Toxicité chronique (à long terme)

**Évaluation :** Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :** Aucune donnée disponible.

#### Persistance et dégradabilité

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :** Aucune donnée disponible.

#### Potentiel bioaccumulatif

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :** Aucune donnée disponible.

#### Mobilité dans le sol

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :** Aucune donnée disponible.

**Autres effets indésirables :** Aucune donnée disponible.

### SECTION 13 : Précautions pour l'élimination

#### Méthodes d'élimination :

Il relève de la responsabilité du producteur de déchets de caractériser correctement tous les déchets conformément aux entités réglementaires applicables



## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 11.21.2017

Page 8 sur 9

### Ciment de zinc-Liquide

#### SECTION 14 : Informations relatives au transport

##### Transport des marchandises dangereuses du Canada (TDG)

N° UN	UN 1805
Nom d'expédition approprié UN	Solution d'acide phosphorique,
Classe(s) de danger UN pour le transport	Aucun(e)
Groupe d'emballage	III
Risques environnementaux	Aucun(e)
Précautions particulières pour l'utilisateur	Aucun(e)

##### Code maritime international pour les marchandises dangereuses (IMDG)

N° UN	UN 1805
Nom d'expédition approprié UN	Solution d'acide phosphorique,
Classe(s) de danger UN pour le transport	Aucun(e)
Groupe d'emballage	III
Risques environnementaux	Aucun(e)
Précautions particulières pour l'utilisateur	Aucun(e)

##### Réglementation des marchandises dangereuses de l'Association du Transport Aérien International (IATA-DGR)

N° UN	UN 1805
Nom d'expédition approprié UN	Solution d'acide phosphorique,
Classe(s) de danger UN pour le transport	Aucun(e)
Groupe d'emballage	III
Risques environnementaux	Aucun(e)
Précautions particulières pour l'utilisateur	Aucun(e)

#### SECTION 15 : Informations réglementaires

##### Réglementations du Canada

###### Liste intérieure des substances (DSL) :

7664-38-2	Acide phosphorique, solution	Répertoire
-----------	------------------------------	------------

Liste extérieure des substances (NDSL) : Non déterminé

Informations supplémentaires : Non déterminé

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 11.21.2017

Page 9 sur 9

**Ciment de zinc-Liquide**

### SECTION 16 : Informations supplémentaires

**Sigles et abréviations :** Aucun(e)

**Avertissement :**

Ce produit a été classé selon les critères de danger figurant dans les règlements sur les produits dangereux et les directives SIMDUT 2015. Les informations de cette FDS sont correctes à notre connaissance et en fonction des informations disponibles. Les informations fournies sont conçues dans le but de guider l'utilisateur en matière de manipulation, d'utilisation, d'entreposage, de transport et d'élimination sécuritaires, et ne sont pas considérées comme une garantie de spécifications ou de qualité. Les données portent seulement sur la matière spécifiée et peuvent ne pas être valables pour cette matière en association avec d'autres matières, sauf si précisé dans le texte. L'utilisateur est responsable de la sécurité du lieu de travail.

**NFPA :** 3-0-0

**HMIS :** 3-0-0

**Date de préparation initiale :** 11.21.2017

**Fin de la fiche de données de sécurité**